

Avis à tous les laissés pour compte du crédit immobilier : lancement du site « refus de prêt » !

CAFPI lance un site internet pour tous les emprunteurs dont le financement a été refusé par une ou plusieurs banques. Ce site non commercial a pour mission de donner la parole à ceux dont les projets ne parviennent pas à aboutir pour de multiples raisons, et plus particulièrement, dans le contexte actuel, à ceux dont la demande de crédit a été retoquée en raison du mode de calcul déficient du taux d'usure.

Des projets immobiliers rangés dans les cartons

Depuis le mois de juillet, les professionnels du crédit observent plusieurs phénomènes : une remontée des taux qui s'est fortement accélérée (+0,36% entre juin et août sur les maturités de prêt les plus longues 20 et 25 ans) conjuguée à un taux d'usure figé à 2,57% (assurance emprunteur incluse) encore jusqu'au 1^{er} octobre prochain.

Cette situation a pour conséquence de freiner drastiquement la production de crédit immobilier. Pour rappel, ce sont 42% des dossiers présentés par CAFPI à ses partenaires bancaires depuis le 1^{er} juillet qui ont été rejetés, le plus souvent en raison du taux d'usure.

Ainsi, des dizaines de milliers de Français parfaitement solvables se voient empêchés d'emprunter à des taux pourtant inférieurs de 4 points à l'inflation, et se trouvent contraints d'attendre que le taux d'usure s'ajuste pour pouvoir de nouveau emprunter, à des taux qui seront alors bien supérieurs. Ceux qui ne sont pas encore propriétaires subissent dans l'intervalle des indexations de loyers pouvant aller jusqu'à 3,5%.

« L'idée que des candidats acquéreurs solvables soient empêchés d'avancer dans leur vie m'était insupportable. J'ai donc eu l'idée de créer un site dédié qui leur permettrait d'explorer les solutions alternatives pour financer leurs projets ou, à défaut, d'interpeller les pouvoirs publics, notamment leurs députés, en partageant leur témoignage », explique Olivier Lendrevie, président de CAFPI.

Un site dédié aux emprunteurs déçus

Le premier objectif de ce site est d'informer les emprunteurs ayant essuyé un premier refus quant aux solutions qui peuvent permettre de représenter son dossier avec succès : délégation d'assurance-emprunteur, raccourcissement du plan de financement ou encore opter pour une formule à taux révisable ou à taux mixte...

Contact Presse

Galivel & Associés
Carol Galivel / Gaëtan Heu
01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63
galivel@galivel.com

CAFPI
Caroline Arnould (06 08 56 40 78) / Aïna Pagès (06 99 46 45 76)
111 Avenue de France – 75013 Paris
c.arnould@cafpi.fr / a.pages@cafpi.fr

Refusdeprêt.fr

1 dossier de prêt sur 2 refusé en raison du taux d'usure

Témoignez et alertez les Pouvoirs Publics >



Agissons maintenant et ensemble



Donner la parole aux emprunteurs en leur permettant d'interpeller les pouvoirs publics

Ce site permet également de donner enfin la parole aux candidats emprunteurs, qui sont les premiers touchés par l'inadéquation du taux d'usure à la réalité du terrain.

Le taux d'usure dans la réalité : vos témoignages

1 crédit sur 2 refusé à cause du taux d'usure...
Qui sont ces emprunteurs aujourd'hui bloqués à cause de l'usure ?

Témoignez et alertez les Pouvoirs Publics >

Bordeaux
Valentine

Je souhaitais acheter une maison pour notre résidence principale. Je souhaitais emprunter 220000 € sur 25 ans. J'ai des revenus autour de 38000 € avec un apport de 40000 €. Je ne parviens pas à trouver de financement car mon projet dépasse de 0,03% le taux d'usure. Je ne parviens pas à trouver de financement car mon projet dépasse de 0,03% le taux d'usure. J'ai reçu 5 refus de banques.

✓ Député alerté

Paris
Jeanne

Je souhaitais acheter une maison pour notre résidence principale. Je souhaitais emprunter 250000 € sur 25 ans. J'ai des revenus autour de 60000 € avec un apport de 80000 €. Je ne parviens pas à trouver de financement car mon projet dépasse de 0,06% le taux d'usure. Aucune des 3 banques (dont la nôtre) auxquelles nous avons fait appel n'ont accepté notre projet. Nous avons pourtant une bonne situation, sommes en bonne santé, avons une bonne tenue de nos comptes et ce qui nous semblait être un bon apport...

✓ Député alerté

« Ce sont les premières victimes de ce gel progressif du crédit que nous observons et nous ne les entendons pas. Ils sont pourtant des dizaines de milliers à devoir faire une croix sur leurs projets de vie », ajoute Olivier Lendrevie.

Chaque candidat emprunteur déçu peut en quelques clics sur le site « refus de prêt » alerter son député, la Banque de France et UFC Que Choisir sur sa situation. Les informations collectées respectent évidemment toutes les règles de protection des données et de confidentialité en vigueur.

« Pour les emprunteurs déçus, il n'existe aucune plateforme qui leur permette de faire remonter les difficultés qu'ils traversent pour trouver un financement. Ce site sera leur porte-voix et leur permettra d'interpeller les pouvoirs publics », souligne Olivier Lendrevie.

Le lien du site « refus de prêt » : <https://refusdepret.fr/>

Contact Presse

Galivel & Associés
Carol Galivel / Gaëtan Heu
01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63
galivel@galivel.com

CAFPI
Caroline Arnould (06 08 56 40 78) / Aïna Pagès (06 99 46 45 76)
111 Avenue de France – 75013 Paris
c.arnould@cafpi.fr / a.pages@cafpi.fr

CAFPI en bref :

Leader du marché des courtiers en crédits, CAFPI est présent dans toute la France, via ses 240 agences en propre, pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2021, CAFPI a finalisé 40 000 dossiers auprès de 150 banques et assureurs partenaires, à des conditions particulièrement avantageuses. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque plus de 35 % des crédits en France se font via un courtier. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr et sur les réseaux sociaux.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).

Contact Presse

Galivel & Associés
Carol Galivel / Gaëtan Heu
01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63
galivel@galivel.com

CAFPI
Caroline Arnould (06 08 56 40 78) / Aïna Pagès (06 99 46 45 76)
111 Avenue de France – 75013 Paris
c.arnould@cafpi.fr / a.pages@cafpi.fr